

Bulletin n° 109

Droit de la mer



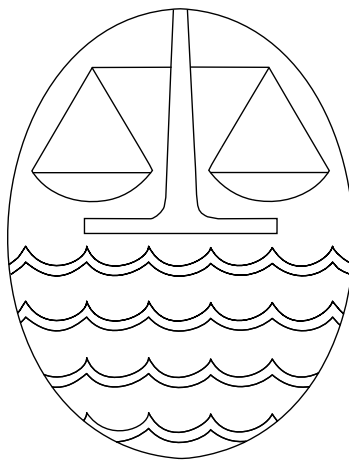
*Division des affaires maritimes
et du droit de la mer
Bureau des affaires juridiques*



Nations Unies

Division des affaires maritimes et du droit de la mer
Bureau des affaires juridiques

Droit *de la mer*



Bulletin n° 109



Nations Unies
New York, 2023

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les textes des traités et les textes législatifs nationaux contenus dans le *Bulletin* sont reproduits tels qu'ils ont été transmis au Secrétariat.

En outre, la publication dans le *Bulletin* d'informations concernant les suites données, en matière de droit de la mer, à des mesures ou des décisions adoptées par des États ne saurait impliquer reconnaissance, de la part de l'Organisation des Nations Unies, de la validité des mesures et décisions en question.

L'enregistrement en application de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies d'un instrument, tel qu'un accord de délimitation des frontières maritimes, présenté par un État Membre n'implique, de la part du Secrétariat, aucun jugement sur la nature de l'instrument, le statut d'une partie ou toute autre question similaire. Le Secrétariat considère que les actes qu'il pourrait être amené à accomplir ne confèrent pas à un instrument la qualité de « traité » ou d'« accord international » si cet instrument n'a pas déjà cette qualité et qu'ils ne confèrent pas à une partie un statut que, par ailleurs, elle ne posséderait pas.

Publication des Nations Unies
eISBN 978-92-1001798-5
ISSN 1815-9591
eISSN 2521-778X

Copyright © Nations Unies, 2023
Tous droits réservés
Imprimé à l'Organisation des Nations Unies, New York

TABLE DES MATIÈRES

I.	CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER	
	ÉTAT, AU 31 JUILLET 2022, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, DE L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS	
1.	Tableau récapitulatif l'état de la Convention et des accords connexes.....	1
2.	Listes chronologiques des ratifications, adhésions et déclarations de succession	
a)	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	11
b)	Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention.....	11
c)	Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.....	12
II.	INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER	
A.	TEXTES LÉGISLATIFS NATIONAUX	
Irlande		
a)	Décret de 2016 sur la juridiction maritime (lignes de base droites).....	13
b)	Décret de 2019 sur la juridiction maritime (lignes de fermeture des baies)	15
B.	TRAITÉS BILATÉRAUX	
Accord entre la République de Pologne et le Royaume du Danemark concernant la délimitation des zones maritimes dans la mer Baltique, 19 novembre 2018.....		16
III.	COMMUNICATIONS DES ÉTATS	
A.	ÉTAT DE PALESTINE	
Note verbale datée du 27 avril 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies		19
B.	Koweït	
Note verbale datée du 12 mai 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies		20
IV.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE LA MER	
A.	LISTE DES CONCILIEURS ET DES ARBITRES DÉSIGNÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DES ANNEXES V ET VII DE LA CONVENTION, AU 31 JUILLET 2022	21
B.	DOCUMENTS DIVERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU	28
C.	NOTIFICATIONS ZONE MARITIME PUBLIÉES DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2022	29
D.	NOTIFICATIONS PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉES DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2022	29
E.	RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉS DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2022	29

I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

ÉTAT, AU 31 JUILLET 2022, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, DE L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS¹

1. Tableau récapitulatif de l'état de la Convention et des accords connexes

Ce tableau récapitulatif est une synthèse non officielle de la participation à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux deux accords connexes.

Le symbole □ indique : i) qu'une déclaration a été faite par l'État lors de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, ou à n'importe quel moment par la suite; ou ii) qu'une déclaration a été confirmée lors de la succession. Le double symbole □□ indique que l'État a fait plus d'une déclaration. L'abréviation (cf) indique une confirmation formelle; (a) une adhésion; (s) une succession; (sd) une signature définitive; (p) un consentement à être lié; (ps) une procédure simplifiée. Les noms des États qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies sont en italique; les rangées grises indiquent les États sans littoral.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
TOTAUX	157	168		79	151	59	92	
Afghanistan	18/03/83							
Afrique du Sud	05/12/84	23/12/97	□	03/10/94	23/12/97		14/08/03(a)	
Albanie		23/06/03(a)			23/06/03(p)			
Algérie	10/12/82□	11/06/96	□□	29/07/94	11/06/96(p)			
Allemagne		14/10/94(a)	□	29/07/94	14/10/94	28/08/96	19/12/03	□

¹ Source : Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, chap. XXI, sect. 6. Disponibles à l'adresse suivante : <https://treaties.un.org>, rubrique « État des traités déposés auprès du Secrétaire général ». Aux termes des paragraphes 1 et 2 de l'article 308 de la Convention :

- « 1. La Convention entre en vigueur douze mois après la date de dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion.
- « 2. Pour chaque État qui ratifie la Convention ou y adhère après le dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le trentième jour qui suit la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion, sous réserve du paragraphe 1. »

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Andorre								
Angola	10/12/82☐	05/12/90	☐☐		07/09/10(a)			
Antigua-et-Barbuda	07/02/83	02/02/89			03/05/16(a)			
Arabie saoudite	07/12/84	24/04/96	☐☐		24/04/96(p)			
Argentine	05/10/84☐	01/12/95	☐	29/07/94	01/12/95	04/12/95		
Arménie		09/12/02(a)			09/12/02(a)			
Australie	10/12/82	05/10/94	☐	29/07/94	05/10/94	04/12/95	23/12/99	
Autriche	10/12/82	14/07/95	☐	29/07/94	14/07/95	27/06/96	19/12/03	☐
Azerbaïdjan		16/06/16(a)			16/06/16(a)			
Bahamas	10/12/82	29/07/83		29/07/94	28/07/95(ps)		16/01/97(a)	
Bahreïn	10/12/82	30/05/85						
Bangladesh	10/12/82	27/07/01	☐☐		27/07/01(a)	04/12/95	05/11/12	
Barbade	10/12/82	12/10/93		15/11/94	28/07/95(ps)		22/09/00(a)	
Bélarus	10/12/82☐	30/08/06	☐		30/08/06(a)			
Belgique	05/12/84☐	13/11/98	☐	29/07/94	13/11/98(p)	03/10/96	19/12/03	☐
Belize	10/12/82	13/08/83			21/10/94(sd)	04/12/95	14/07/05	
Bénin	30/08/83	16/10/97	☐		16/10/97(p)		02/11/17(a)	
Bhoutan	10/12/82							
Bolivie (État plurinational de)	27/11/84☐	28/04/95			28/04/95(p)			
Bosnie-Herzégovine		12/01/94(s)			26/05/2021(a)			
Botswana	05/12/84	02/05/90			31/01/05(a)			
Brésil	10/12/82☐	22/12/88	☐	29/07/94	25/10/07	04/12/95	08/03/00	
Brunéi Darussalam	05/12/84	05/11/96			05/11/96(p)			
Bulgarie	10/12/82	15/05/96	☐		15/05/96(a)		13/12/06(a)	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Burkina Faso	10/12/82	25/01/05		30/11/94	25/01/05(p)	15/10/96		
Burundi	10/12/82							
Cabo Verde	10/12/82☐	10/08/87	☐	29/07/94	23/04/08			
Cambodge	01/07/83						06/03/20(a)	
Cameroun	10/12/82	19/11/85		24/05/95	28/08/02			
Canada	10/12/82	07/11/03	☐	29/07/94	07/11/03	04/12/95	03/08/99	☐
Chili	10/12/82☐	25/08/97	☐		25/08/97(a)		11/02/16(a)	☐
Chine	10/12/82	07/06/96	☐☐	29/07/94	07/06/96(p)	06/11/96☐		
Chypre	10/12/82	12/12/88		01/11/94	27/07/95		25/09/02(a)	
Colombie	10/12/82							
Comores	06/12/84	21/06/94						
Congo	10/12/82	09/07/08	☐		09/07/08(p)			
Costa Rica	10/12/82☐	21/09/92			20/09/01(a)		18/06/01(a)	
Côte d'Ivoire	10/12/82	26/03/84		25/11/94	28/07/95(ps)	24/01/96		
Croatie		05/04/95(s)	☐☐		05/04/95(p)		10/09/13(a)	☐
Cuba	10/12/82☐	15/08/84	☐		17/10/02(a)			
Danemark	10/12/82	16/11/04	☐	29/07/94	16/11/04	27/06/96	19/12/03	☐
Djibouti	10/12/82	08/10/91						
Dominique	28/03/83	24/10/91						
Égypte	10/12/82	26/08/83	☐☐	22/03/95		05/12/95		
El Salvador	05/12/84							
Émirats arabes unis	10/12/82							
Équateur		24/09/12(a)	☐		24/09/12(p)		07/12/16(a)	
Érythrée								
Espagne	04/12/84☐	15/01/97	☐☐	29/07/94	15/01/97	03/12/96	19/12/03	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Estonie		26/08/05(a)	☐		26/08/05(a)		07/08/06(a)	☐
Eswatini	18/01/84	24/09/12		12/10/94	24/09/12(p)			
État de Palestine		02/01/15(a)			02/01/15(p)			
États-Unis d'Amérique				29/07/94		04/12/95	21/08/96	☐
Éthiopie	10/12/82							
Fédération de Russie	10/12/82☐	12/03/97	☐		12/03/97(a)	04/12/95	04/08/97	☐
Fidji	10/12/82	10/12/82	☐	29/07/94	28/07/95	04/12/95	12/12/96	
Finlande	10/12/82☐	21/06/96	☐	29/07/94	21/06/96	27/06/96	19/12/03	☐
France	10/12/82☐	11/04/96	☐	29/07/94	11/04/96	04/12/96☐	19/12/03	☐
Gabon	10/12/82	11/03/98	☐	04/04/95	11/03/98(p)	07/10/96		
Gambie	10/12/82	22/05/84						
Géorgie		21/03/96(a)			21/03/96(p)			
Ghana	10/12/82	07/06/83			23/09/16(a)		27/01/17(a)	
Grèce	10/12/82☐	21/07/95	☐☐	29/07/94	21/07/95	27/06/96	19/12/03	☐
Grenade	10/12/82	25/04/91		14/11/94	28/07/95(ps)			
Guatemala	08/07/83	11/02/97	☐		11/02/97(p)			
Guinée	04/10/84☐	06/09/85		26/08/94	28/07/95(ps)		16/09/05(a)	
Guinée équatoriale	30/01/84	21/07/97	☐		21/07/97(p)			
Guinée-Bissau	10/12/82	25/08/86	☐			04/12/95		
Guyana	10/12/82	16/11/93			25/09/08(a)			
Haïti	10/12/82	31/07/96			31/07/96(p)			
Honduras	10/12/82	05/10/93	☐		28/07/03(a)			
Hongrie	10/12/82	05/02/02	☐		05/02/02(a)		16/05/08(a)	☐
Îles Cook	10/12/82	15/02/95			15/02/95(a)		01/04/99(a)	
Îles Marshall		09/08/91(a)				04/12/95	19/03/03	

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Îles Salomon	10/12/82	23/06/97			23/06/97(p)		13/02/97(a)	
Inde	10/12/82	29/06/95	☐	29/07/94	29/06/95		19/08/03(a)	☐
Indonésie	10/12/82	03/02/86		29/07/94	02/06/00	04/12/95	28/09/09	
Iran (République islamique d')	10/12/82☐						17/04/98(a)	
Iraq	10/12/82☐	30/07/85						
Irlande	10/12/82	21/06/96	☐	29/07/94	21/06/96	27/06/96	19/12/03	☐
Islande	10/12/82	21/06/85	☐	29/07/94	28/07/95(ps)	04/12/95	14/02/97	
Israël						04/12/95		
Italie	07/12/84☐	13/01/95	☐☐	29/07/94	13/01/95	27/06/96	19/12/03	☐
Jamaïque	10/12/82	21/03/83		29/07/94	28/07/95(ps)	04/12/95		
Japon	07/02/83	20/06/96		29/07/94	20/06/96	19/11/96	07/08/06	
Jordanie		27/11/95(a)			27/11/95(p)			
Kazakhstan								
Kenya	10/12/82	02/03/89	☐☐		29/07/94(sd)		13/07/04(a)	
Kirghizistan								
Kiribati		24/02/03(a)	☐		24/02/03(p)		15/09/05(a)	
Koweït	10/12/82	02/05/86	☐		02/08/02(a)			
Lesotho	10/12/82	31/05/07			31/05/07(p)			
Lettonie		23/12/04(a)	☐		23/12/04(a)		05/02/07(a)	☐
Liban	07/12/84	05/01/95			05/01/95(p)			
Libéria	10/12/82	25/09/08			25/09/08(p)		16/09/05(a)	
Libye	03/12/84							
Liechtenstein	30/11/84							
Lituanie		12/11/03(a)	☐		12/11/03(a)		01/03/07(a)	
Luxembourg	05/12/84☐	05/10/00		29/07/94	05/10/00	27/06/96	19/12/03	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Macédoine du Nord		19/08/94(s)			19/08/94(p)			
Madagascar	25/02/83	22/08/01	☐		22/08/01(p)			
Malaisie	10/12/82	14/10/96	☐☐	02/08/94	14/10/96(p)			
Malawi	07/12/84	28/09/10			28/09/10(p)			
Maldives	10/12/82	07/09/00		10/10/94	07/09/00(p)	08/10/96	30/12/98	
Mali	19/10/83☐	16/07/85						
Malte	10/12/82	20/05/93	☐	29/07/94	26/06/96		11/11/01(a)	☐
Maroc	10/12/82	31/05/07	☐	19/10/94	31/05/07	04/12/95	19/09/12	
Maurice	10/12/82	04/11/94			04/11/94(p)		25/03/97(a)	☐
Mauritanie	10/12/82	17/07/96		02/08/94	17/07/96(p)	21/12/95		
Mexique	10/12/82	18/03/83	☐		10/04/03(a)			
Micronésie (États fédérés de)		29/04/91(a)		10/08/94	06/09/95	04/12/95	23/05/97	
Monaco	10/12/82	20/03/96		30/11/94	20/03/96(p)		09/06/99(a)	
Mongolie	10/12/82	13/08/96		17/08/94	13/08/96(p)			
Monténégro		23/10/06(sd)	☐☐		23/10/06(sd)			
Mozambique	10/12/82	13/03/97			13/03/97(a)		10/12/08(a)	
Myanmar	10/12/82	21/05/96			21/05/96(a)			
Namibie	10/12/82	18/04/83		29/07/94	28/07/95(ps)	19/04/96	08/04/98	
Nauru	10/12/82	23/01/96			23/01/96(p)		10/01/97(a)	
Népal	10/12/82	02/11/98			02/11/98(p)			
Nicaragua	09/12/84☐	03/05/00	☐		03/05/00(p)			
Niger	10/12/82	07/08/13			07/08/13(p)			
Nigéria	10/12/82	14/08/86	☐	25/10/94	28/07/95(ps)		02/11/09(a)	
Nioué	05/12/84	11/10/06			11/10/06(p)	04/12/95	11/10/06	
Norvège	10/12/82	24/06/96	☐☐		24/06/96(a)	04/12/95	30/12/96	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Nouvelle-Zélande	10/12/82	19/07/96		29/07/94	19/07/96	04/12/95	18/04/01	
Oman	01/07/83 ☐	17/08/89	☐☐		26/02/97(a)		14/05/08(a)	
Ouganda	10/12/82	09/11/90		09/08/94	28/07/95(ps)	10/10/96		
Ouzbékistan								
Pakistan	10/12/82	26/02/97	☐	10/08/94	26/02/97(p)	15/02/96		
Palaos		30/09/96(a)	☐		30/09/96(p)		26/03/08(a)	
Panama	10/12/82	01/07/96	☐☐		01/07/96(p)		16/12/08(a)	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10/12/82	14/01/97			14/01/97(p)	04/12/95	04/06/99	
Paraguay	10/12/82	26/09/86		29/07/94	10/07/95			
Pays-Bas	10/12/82	28/06/96	☐☐	29/07/94	28/06/96	28/06/96 ☐	19/12/03	☐
Pérou								
Philippines	10/12/82 ☐	08/05/84	☐	15/11/94	23/07/97	30/08/96	24/09/14	
Pologne	10/12/82	13/11/98		29/07/94	13/11/98(p)		14/03/06(a)	☐
Portugal	10/12/82	03/11/97	☐	29/07/94	03/11/97	27/06/96	19/12/03	☐
Qatar	27/11/84 ☐	09/12/02			09/12/02(p)			
République arabe syrienne								
République centrafricaine	04/12/84							
République de Corée	14/03/83	29/01/96	☐	07/11/94	29/01/96	26/11/96	01/02/08	
République de Moldova		06/02/07(a)	☐		06/02/07(p)			
République démocratique du Congo	22/08/83	17/02/89	☐☐					
République démocratique populaire lao	10/12/82	05/06/98		27/10/94	05/06/98(p)			
République dominicaine	10/12/82	10/07/09			10/07/09(p)			

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
République populaire démocratique de Corée	10/12/82							
République tchèque	22/02/93	21/06/96	📄	16/11/94	21/06/96		19/03/07(a)	📄
République-Unie de Tanzanie	10/12/82	30/09/85	📄	07/10/94	25/06/98			
Roumanie	10/12/82 ¹	17/12/96	📄		17/12/96(a)		16/07/07(a)	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		25/07/97(a) ²	📄📄	29/07/94	25/07/97	04/12/95	10/12/01 19/12/03 ³	📄📄
Rwanda	10/12/82							
Saint-Kitts-et-Nevis	07/12/84	07/01/93					23/02/18(a)	
Saint-Marin								
<i>Saint-Siège</i>								
Saint-Vincent- et-les Grenadines	10/12/82	01/10/93	📄				29/10/10(a)	
Sainte-Lucie	10/12/82	27/03/85				12/12/95	09/08/96	
Samoa	28/09/84	14/08/95		07/07/95	14/08/95(p)	04/12/95	25/10/96	
Sao Tomé-et-Principe	13/07/83 ⁴	03/11/87						
Sénégal	10/12/82	25/10/84		09/08/94	25/07/95	04/12/95	30/01/97	
Serbie	- ⁴	12/03/01(s)	📄	12/05/95	28/07/95(ps) ⁵			

² Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6, note de fin 24, disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=XXI-6&chapter=21&Temp=mtmsg3&clang=_fr#24.

³ Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 7, notes de fin 6 et 7, disponibles à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=XXI-7&chapter=21&clang=_fr#6 et [...]#7.

⁴ Confirmé lors de la succession. Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6, note de fin 4, disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsIII.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=XXI-6&chapter=21&Temp=mtmsg3&clang=_fr#4.

⁵ Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6.a, note de fin 14, disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=XXI-6-a&chapter=21&clang=_fr#14.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Seychelles	10/12/82	16/09/91		29/07/94	15/12/94	04/12/96	20/03/98	
Sierra Leone	10/12/82	12/12/94			12/12/94(p)			
Singapour	10/12/82	17/11/94	☐		17/11/94(p)			
Slovaquie	28/05/93	08/05/96		14/11/94	08/05/96		06/11/08(a)	☐
Slovénie		16/06/95(s)	☐☐	19/01/95	16/06/95		15/06/06(a)	☐
Somalie	10/12/82	24/07/89						
Soudan	10/12/82☐	23/01/85		29/07/94				
Soudan du Sud								
Sri Lanka	10/12/82	19/07/94		29/07/94	28/07/95(ps)	09/10/96	24/10/96	
Suède	10/12/82☐	25/06/96	☐	29/07/94	25/06/96	27/06/96	19/12/03	☐
Suisse	17/10/84	01/05/09	☐	26/10/94	01/05/09			
Suriname	10/12/82	09/07/98			09/07/98(p)			
Tadjikistan								
Tchad	10/12/82	14/08/09			14/08/09(p)			
Thaïlande	10/12/82	15/05/11	☐		15/05/11(a)		28/04/17(a)	
Timor-Leste		08/01/13(a)	☐		08/01/13(p)			
Togo	10/12/82	16/04/85	☐☐	03/08/94	28/07/95(ps)		11/05/22(a)	
Tonga		02/08/95(a)			02/08/95(p)	04/12/95	31/07/96	
Trinité-et-Tobago	10/12/82	25/04/86	☐☐	10/10/94	28/07/95(ps)		13/09/06(a)	
Tunisie	10/12/82	24/04/85	☐☐	15/05/95	24/05/02			
Türkiye								
Turkménistan								
Tuvalu	10/12/82	09/12/02			09/12/02(p)		02/02/09(a)	
Ukraine	10/12/82☐	26/07/99	☐	28/02/95	26/07/99	04/12/95	27/02/03	
Union européenne	07/12/84☐	01/04/98(cf)	☐	29/07/94	01/04/98(cf)	27/06/96☐	19/12/03	☐

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Uruguay	10/12/82 ☐	10/12/92	☐	29/07/94	07/08/07	16/01/96 ☐	10/09/99	☐
Vanuatu	10/12/82	10/08/99		29/07/94	10/08/99(p)	23/07/96	15/03/18	
Venezuela (République bolivarienne du)								
Viet Nam	10/12/82	25/07/94	☐		27/04/06(a)		18/12/18(a)	☐
Yémen	10/12/82 ☐	21/07/87	☐		13/10/14(a)			
Zambie	10/12/82	07/03/83		13/10/94	28/07/95(ps)			
Zimbabwe	10/12/82	24/02/93		28/10/94	28/07/95(ps)			
TOTAUX	157	168		79	151	59	92	

2. *Listes chronologiques des ratifications, adhésions et déclarations de succession*

a) *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*

Aucune nouvelle ratification, adhésion ou déclaration de succession n'est intervenue pendant la période visée par le présent numéro. Au 31 juillet 2022, les informations figurant dans la liste chronologique publiée dans le *Bulletin du droit de la mer* n° 106 (p. 11 et 12) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

b) *Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention*

Aucune nouvelle ratification, adhésion ou déclaration de succession n'est intervenue pendant la période visée par le présent numéro. Au 31 juillet 2022, les informations figurant dans la liste chronologique publiée dans le *Bulletin du droit de la mer* n° 106 (p. 13 et 14) restent valables (voir www.un.org/Depts/los/doalos_publications/los_bult.htm).

c) *Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs*

1. Tonga (31 juillet 1996)
2. Sainte-Lucie (9 août 1996)
3. États-Unis d'Amérique (21 août 1996)
4. Sri Lanka (24 octobre 1996)
5. Samoa (25 octobre 1996)
6. Fidji (12 décembre 1996)
7. Norvège (30 décembre 1996)
8. Nauru (10 janvier 1997)
9. Bahamas (16 janvier 1997)
10. Sénégal (30 janvier 1997)
11. Îles Salomon (13 février 1997)
12. Islande (14 février 1997)
13. Maurice (25 mars 1997)
14. Micronésie (États fédérés de) [23 mai 1997]
15. Fédération de Russie (4 août 1997)
16. Seychelles (20 mars 1998)
17. Namibie (8 avril 1998)
18. Iran (République islamique d') [17 avril 1998]
19. Maldives (30 décembre 1998)
20. Îles Cook (1^{er} avril 1999)
21. Papouasie-Nouvelle-Guinée (4 juin 1999)
22. Monaco (9 juin 1999)
23. Canada (3 août 1999)
24. Uruguay (10 septembre 1999)
25. Australie (23 décembre 1999)
26. Brésil (8 mars 2000)
27. Barbade (22 septembre 2000)
28. Nouvelle-Zélande (18 avril 2001)
29. Costa Rica (18 juin 2001)
30. Malte (11 novembre 2001)
31. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (10 décembre 2001) [19 décembre 2003]
32. Chypre (25 septembre 2002)
33. Ukraine (27 février 2003)
34. Îles Marshall (19 mars 2003)
35. Afrique du Sud (14 août 2003)
36. Inde (19 août 2003)
37. Union européenne (19 décembre 2003)
38. Allemagne (19 décembre 2003)
39. Autriche (19 décembre 2003)
40. Belgique (19 décembre 2003)
41. Danemark (19 décembre 2003)
42. Espagne (19 décembre 2003)
43. Finlande (19 décembre 2003)
44. France (19 décembre 2003)
45. Grèce (19 décembre 2003)
46. Irlande (19 décembre 2003)
47. Italie (19 décembre 2003)
48. Luxembourg (19 décembre 2003)
49. Pays-Bas (19 décembre 2003)
50. Portugal (19 décembre 2003)
51. Suède (19 décembre 2003)
52. Kenya (13 juillet 2004)
53. Belize (14 juillet 2005)
54. Kiribati (15 septembre 2005)
55. Guinée (16 septembre 2005)
56. Libéria (16 septembre 2005)
57. Pologne (14 mars 2006)
58. Slovénie (15 juin 2006)
59. Estonie (7 août 2006)
60. Japon (7 août 2006)
61. Trinité-et-Tobago (13 septembre 2006)
62. Nioué (11 octobre 2006)
63. Bulgarie (13 décembre 2006)
64. Lettonie (5 février 2007)
65. Lituanie (1^{er} mars 2007)
66. République tchèque (19 mars 2007)
67. Roumanie (16 juillet 2007)
68. République de Corée (1^{er} février 2008)
69. Palaos (26 mars 2008)
70. Oman (14 mai 2008)
71. Hongrie (16 mai 2008)
72. Slovaquie (6 novembre 2008)
73. Mozambique (10 décembre 2008)
74. Panama (16 décembre 2008)
75. Tuvalu (2 février 2009)
76. Indonésie (28 septembre 2009)
77. Nigéria (2 novembre 2009)
78. Saint-Vincent-et-les Grenadines (29 octobre 2010)
79. Maroc (19 septembre 2012)
80. Bangladesh (5 novembre 2012)
81. Croatie (10 septembre 2013)
82. Philippines (24 septembre 2014)
83. Chili (11 février 2016)
84. Équateur (7 décembre 2016)
85. Ghana (27 janvier 2017)
86. Thaïlande (28 avril 2017)
87. Bénin (2 novembre 2017)
88. Saint-Kitts-et-Nevis (23 février 2018)
89. Vanuatu (15 mars 2018)
90. Viet Nam (18 décembre 2018)
91. Cambodge (6 mars 2020)
92. Togo (11 mai 2022)

II. INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

A. TEXTES LÉGISLATIFS NATIONAUX

*Irlande*⁶

a) *Décret de 2016 sur la juridiction maritime (lignes de base droites)*

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la section 85(2) de la loi de 2006 sur la pêche en mer et la juridiction maritime (n° 8 de 2006), le Gouvernement décrète ce qui suit :

1. Le présent décret peut être cité sous le nom de Décret de 2016 sur la juridiction maritime (lignes de base droites).
2. Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} février 2016.
3. Les lignes droites reliant successivement les points suivants, définis par des coordonnées en latitude et en longitude dans le système géodésique mondial de 1984 (WGS 84), font office de lignes de base droites :
 - a) les points précisés aux numéros de référence 1 à 8 de la partie A de la liste;
 - b) les points précisés aux numéros de référence 9 à 11 de la partie B de la liste;
 - c) les points précisés aux numéros de référence 12 à 20 de la partie C de la liste;
 - d) les points précisés aux numéros de référence 21 à 25 de la partie D de la liste;
 - e) les points précisés aux numéros de référence 26 à 28 de la partie E de la liste;
 - f) les points précisés aux numéros de référence 29 à 50 de la partie F de la liste;
4. La loi de 1959 sur la juridiction maritime (lignes de base droites) (S.I. n° 173 de 1959) est abrogée.

LISTE

[...]⁷

Donné sous le sceau officiel du Gouvernement, 13 janvier 2016.

Le Taoiseach (Premier Ministre),
ENDA KENNY

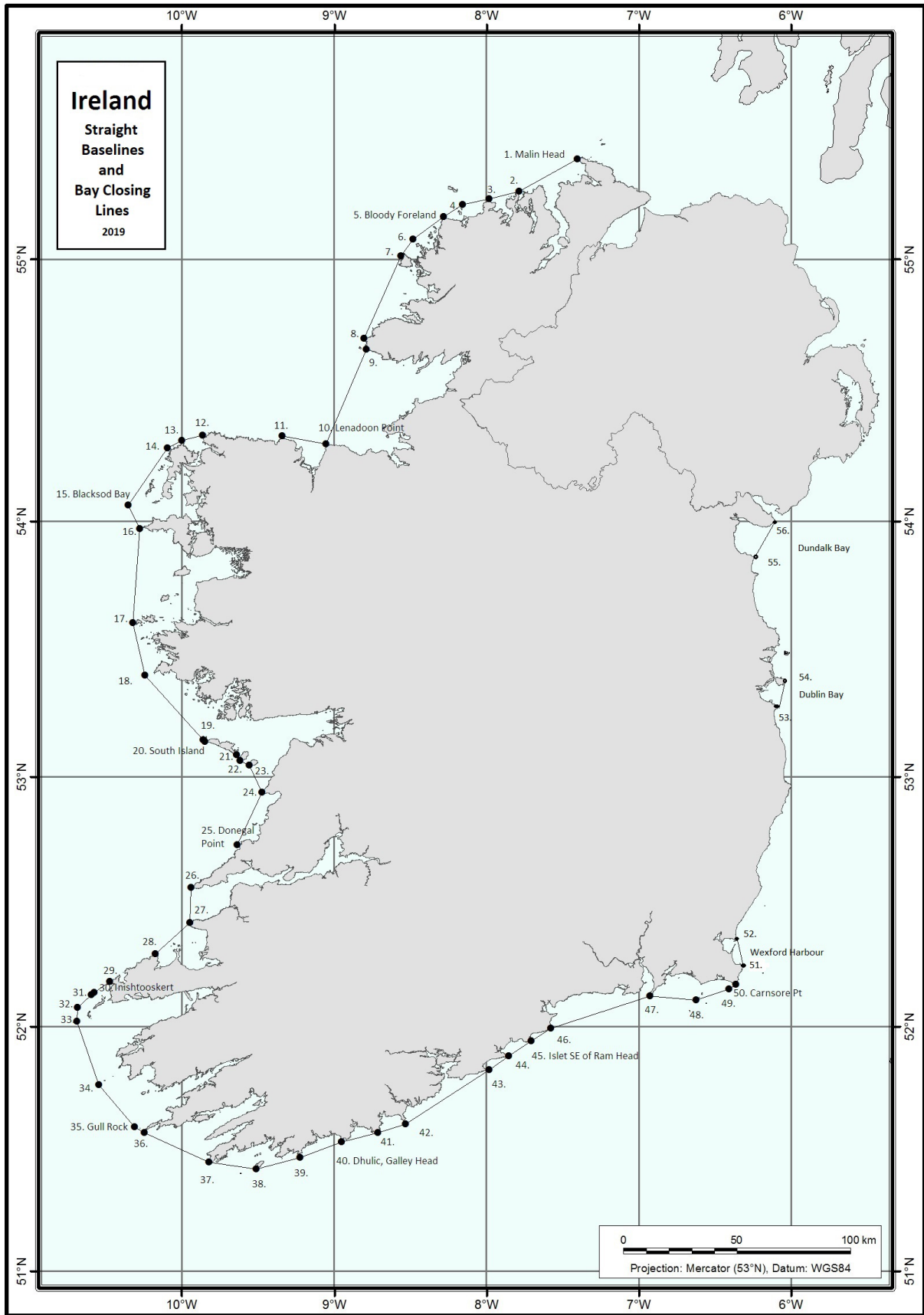
NOTE EXPLICATIVE

(La présente note ne fait pas partie de l'instrument et ne prétend pas en donner une interprétation juridique.)

Le décret définit des lignes de base droites aux fins de la loi de 2006 sur la pêche en mer et la juridiction maritime. À des fins d'illustration, une carte où figurent les lignes de base droites qui ont été définies est jointe en annexe.

⁶ *Originaux* : anglais. Texte transmis par la note verbale n° DOALOS/2022/SM/05/20 du 20 mai 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies. Une liste des coordonnées géographiques de points a été déposée auprès du Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'article 16 de la Convention (voir notification zone maritime M.Z.N.158.2022.LOS du 27 mai 2022). Disponible aux adresses suivantes : www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/mzn_s/MZN1582022LosIreland.pdf et www.un.org/depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/DEPOSIT/ListofCoordinates.pdf.

⁷ Tableau des coordonnées disponible à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/SIno22of2016OrderSbl.pdf.



b) *Décret de 2019 sur la juridiction maritime (lignes de fermeture des baies)*

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la section 85(2) de la loi de 2006 sur la pêche en mer et la juridiction maritime (n° 8 de 2006), le Gouvernement décrète ce qui suit :

1. Le présent décret peut être cité sous le nom de Décret de 2019 sur la juridiction maritime (lignes de fermeture des baies).
2. Les lignes droites reliant les points suivants, définis par des coordonnées en latitude et en longitude dans le système géodésique mondial de 1984 (WGS 84), font office de lignes de fermeture de baies :
 - a) en ce qui concerne la baie de Dundalk, les points précisés aux numéros de référence 1 et 2 de la liste;
 - b) en ce qui concerne la baie de Dublin, les points précisés aux numéros de référence 3 et 4 de la liste;
 - c) en ce qui concerne le havre de Wexford, les points précisés aux numéros de référence 5 et 6 de la liste.

LISTE

[...]⁸

Donné sous le sceau officiel du Gouvernement, 16 avril 2019.

Le Taoiseach (Premier Ministre),
LEO VARADKAR

NOTE EXPLICATIVE

(La présente note ne fait pas partie de l'instrument et ne prétend pas en donner une interprétation juridique.)

Le présent décret a pour objet de définir des lignes de fermeture de baie dans la baie de Dundalk, la baie de Dublin et le havre de Wexford.

⁸ Tableau de coordonnées disponible à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDF-FILES/SIno155of2019OrderBcl.pdf.

B. TRAITÉS BILATÉRAUX

Accord entre la République de Pologne et le Royaume du Danemark concernant la délimitation des zones maritimes dans la mer Baltique, 19 novembre 2018⁹

La République de Pologne et le Royaume du Danemark, ci-après dénommés les « Parties »,
Souhaitant approfondir et renforcer encore leurs bonnes relations de voisinage et d'alliance,

Et désireux de régler par la voie d'un accord international, conformément au paragraphe 1 des articles 74 et 83 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, et en tenant compte de la jurisprudence internationale pertinente, la question de la délimitation de la zone faisant l'objet de revendications concurrentes de leur part,

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

La ligne de délimitation des plateaux continentaux et des zones économiques exclusives des Parties est celle constituée par les lignes droites (lignes géodésiques) reliant les points suivants :

1	54° 32' 08,19" N	14° 38' 08,28" E
2	54° 36' 51,00" N	14° 41' 25,00" E
3	54° 35' 34,00" N	14° 47' 58,00" E
4	54° 34' 40,00" N	14° 54' 05,00" E
5	54° 34' 00,00" N	15° 00' 58,00" E
6	54° 34' 00,00" N	15° 07' 02,00" E
7	54° 34' 28,00" N	15° 13' 37,00" E
8	54° 35' 20,00" N	15° 18' 52,00" E
9	54° 37' 20,00" N	15° 29' 01,00" E
10	54° 39' 06,00" N	15° 34' 23,00" E
11	54° 41' 54,00" N	15° 42' 27,00" E
12	54° 44' 33,00" N	15° 46' 03,00" E
13	54° 47' 09,00" N	15° 49' 11,00" E
14	54° 51' 57,00" N	15° 54' 41,00" E
15	54° 54' 11,00" N	15° 55' 49,00" E
16	54° 56' 52,00" N	15° 57' 27,00" E
17	54° 59' 51,00" N	15° 58' 42,00" E
18	55° 03' 11,00" N	15° 59' 27,00" E
19	55° 07' 15,00" N	15° 59' 34,00" E
20	55° 10' 01,00" N	15° 59' 50,00" E
21	55° 12' 28,00" N	16° 00' 50,00" E
22	55° 15' 06,10" N	16° 01' 30,00" E
23	55° 21' 13,64" N	16° 30' 38,17" E

⁹ *Original* : polonais, danois et anglais. Enregistré auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par la Pologne le 24 juin 2022, sous le numéro I-57283, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Entré en vigueur le 28 juin 2019, conformément à l'article 4. Voir à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/Pages/showDetails.aspx?objid=08000002805eb207&clang=_fr.

Les points dont la liste est donnée ci-dessus sont définis par leur latitude et leur longitude géographiques selon le Système européen de référence terrestre de 1989 (ETRS89).

Article 2

S'il est établi qu'un gisement de minéraux se trouvant sur le fond de la mer ou dans son sous-sol s'étend de part et d'autre de la ligne de délimitation de telle sorte que le gisement d'une Partie est exploitable, en tout ou en partie, depuis la zone maritime de l'autre Partie, les Parties entament des consultations et s'efforcent de parvenir à un accord quant à l'exploitation dudit gisement.

Article 3

La ligne de délimitation visée à l'article premier a été tracée sur la carte à l'échelle 1/850 000 annexée au présent Accord.

Article 4

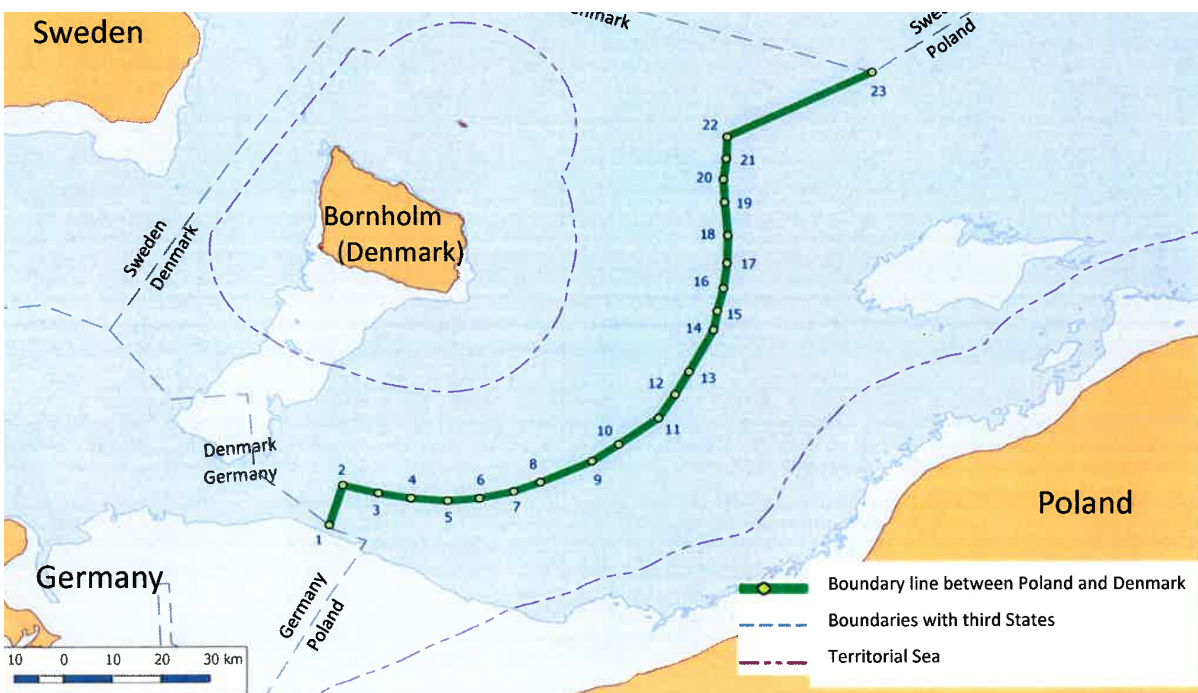
Le présent Accord entre en vigueur 30 jours après la date de réception de la dernière notification écrite par laquelle les Parties se sont informées mutuellement de l'achèvement des procédures internes nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord.

FAIT à Bruxelles, le 19 novembre 2018, en double exemplaire, en langues polonaise, danoise et anglaise, tous les textes faisant également foi. En cas de divergence d'interprétation, le texte anglais prévaut.

Pour la République de Pologne :
(Signé)

Pour la République du Danemark :
(Signé)

Annexe de l'Accord entre la République de Pologne et le Royaume du Danemark
concernant la délimitation des zones maritimes dans la mer Baltique,
signé à Bruxelles le 19 novembre 2018



III. COMMUNICATIONS DES ÉTATS

A. ÉTAT DE PALESTINE

*Note verbale datée du 27 avril 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies*¹⁰

Réf. : SGC.99/2022

La Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une note verbale datée du 12 avril 2022 émanant du Ministère des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine concernant des activités maritimes se tenant sans autorisation dans les zones maritimes appartenant à l'État de Palestine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente note verbale dans la publication de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et sur le site Web de la division chargée de la pratique des États.

[...]

LEG/02/007

12 avril 2022

Le Ministère palestinien des affaires étrangères et des expatriés [...], se référant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et aux déclarations concernant les zones et délimitations maritimes que l'État de Palestine a présentées au Secrétaire général le 31 août 2015 et le 24 septembre 2019 respectivement et qui ont été publiées dans le *Bulletin du droit de la mer* (n^{os} 89 et 101), ainsi qu'à la loi palestinienne n^o 1 de 1999, relative aux ressources naturelles, et au décret du Conseil ministériel n^o 243 de 2005, relatif à la protection des ressources halieutiques, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. L'État de Palestine réaffirme que les activités maritimes non autorisées et non consensuelles menées actuellement par toute partie dans les zones maritimes appartenant à l'État de Palestine, telles que déterminées dans les déclarations de l'État de Palestine concernant ses frontières maritimes, sont incompatibles avec les règles et les obligations découlant du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en ce qu'elles sont conduites par des parties qui n'ont pas obtenu les autorisations nécessaires auprès de l'État de Palestine;
2. Dans les cas où les zones maritimes de l'État de Palestine chevauchent les zones maritimes revendiquées par d'autres États, des accords de délimitation maritime doivent être conclus conformément aux principes du droit international, y compris l'équité, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la jurisprudence de la Cour internationale de Justice et du Tribunal international du droit de la mer, afin de parvenir à une solution équitable;
3. En attendant la conclusion d'accords de délimitation maritime, toutes les parties impliquées dans des activités maritimes non autorisées et non consensuelles, y compris la réalisation, la participation, la promotion, l'investissement ou la facilitation, qu'elles soient menées individuellement ou conjointement, dans des zones appartenant à l'État de Palestine, doivent y mettre fin immédiatement;
4. Par la présente, l'État de Palestine dénonce et conteste toutes les activités non autorisées et non consensuelles qui se tiennent dans ses zones maritimes et se réserve le droit de demander des réparations pour l'exploration et l'exploitation illégales des ressources biologiques et non biologiques situées à l'intérieur de ses frontières maritimes, ainsi que pour les dommages occasionnés au milieu marin.

L'État de Palestine vous serait reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale aux États et de le faire publier sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ainsi que dans le prochain numéro du *Bulletin du droit de la mer*.

[...]

¹⁰ Originaux : anglais.

B. KOWEÏT

Note verbale datée du 12 mai 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies¹¹

La Mission permanente de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la communication datée du 2 mars 2022 dans laquelle il a noté que la République d'Iraq avait déposé une liste de coordonnées géographiques conformément au paragraphe 2 de l'article 16 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. L'État du Koweït tient à faire savoir qu'il rejette et conteste la ligne de base et les points de la ligne de base indiqués par la République d'Iraq, pour les motifs suivants :

1. La ligne de base et les points de la ligne de base consignés par la République d'Iraq ne sont pas conformes aux dispositions de la partie II de la Convention, notamment celles énoncées aux articles 5, 7 et 11.

2. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 7 de la Convention,

« [1]à où la côte est profondément échanquée et découpée, ou s'il existe un chapelet d'îles le long de la côte, à proximité immédiate de celle-ci, la méthode des lignes de base droites reliant des points appropriés peut être employée pour tracer la ligne de base à partir de laquelle est mesurée la largeur de la mer territoriale ».

Étant donné que la côte iraquienne n'est pas profondément échanquée et découpée et qu'il n'existe pas un chapelet d'îles le long de la côte, la ligne de base n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 7.

3. Aux termes de l'article 11 de la Convention,

« [a]ux fins de la délimitation de la mer territoriale, les installations permanentes faisant partie intégrante d'un système portuaire qui s'avancent le plus vers le large sont considérées comme faisant partie de la côte. Les installations situées au large des côtes et les îles artificielles ne sont pas considérées comme des installations portuaires permanentes ».

Étant donné que le brise-lames ne fait pas partie des « installations permanentes faisant partie intégrante d'un système portuaire qui s'avancent le plus vers le large », la ligne de base iraquienne n'est pas conforme aux dispositions de l'article 11 de la Convention.

L'État du Koweït rejette et conteste donc la ligne de base et les points de la ligne de base consignés par la République d'Iraq et réserve tous ses droits à cet égard.

La Mission permanente de l'État du Koweït prie le Secrétaire général de faire distribuer la présente note à tous les États Membres et de la faire publier dans le prochain numéro du *Bulletin du droit de la mer*.

[...]

¹¹ *Original* : arabe.

IV. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE LA MER

A. LISTE DES CONCILIEATEURS ET DES ARBITRES DÉSIGNÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DES ANNEXES V ET VII DE LA CONVENTION, AU 31 JUILLET 2022¹²

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Afrique du Sud	M. Albertus Jacobus Hoffmann, juge et vice-président du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	25 avril 2014
Algérie	M. Boualem Bouguetaia, juge et vice-président du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	23 novembre 2016
Allemagne	M. Ruediger Wolfrum, professeur à l'Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international d'Heidelberg, conciliateur et arbitre	13 mai 2020
	M ^{me} Silja Voeneky, chaires de droit international public, de droit comparé et de droit éthique, Université de Fribourg, conciliatrice et arbitre	13 mai 2020
	M ^{me} Nele Matz-Lueck, professeure à l'Institut de droit international public Walther Schuecking de l'Université de Kiel, conciliatrice et arbitre	13 mai 2020
	M. Alexander Proelss, chaires de droit international de la mer et de droit international de l'environnement, de droit international public et de droit international, Université d'Hambourg, conciliateur et arbitre	13 mai 2020
Argentine	M ^{me} Frida María Armas Pfirter, conciliatrice et arbitre	28 septembre 2009
	M. Marcelo Gustavo Kohen, professeur, conciliateur et arbitre	4 septembre 2013
	M. Holger Federico Martinsen, ministre, conciliateur et arbitre	4 septembre 2013
	M. Mario J. A. Oyarzábal, ministre, conseiller juridique du Ministère des relations extérieures et du culte de la République argentine et professeur de droit à l'Université de La Plata, conciliateur et arbitre	19 mars 2018
Australie	M. Henry Burmester, QC, ancien conseiller en chef du service d'avocats-conseils du Gouvernement australien et ancien chef du Département de droit international du Bureau du Procureur général, conciliateur et arbitre	19 août 1999, 10 avril 2017
	M ^{me} Rosalie Balkin, AO, ancienne directrice des affaires juridiques et des relations extérieures, ancienne Secrétaire du Comité juridique et ancienne sous-secrétaire générale de l'Organisation maritime internationale, conciliatrice	10 avril 2017
	M. Bill Campbell, PSM, QC, professeur honoraire à la faculté de droit de l'Université nationale australienne, ancien conseiller juridique en droit international au Département de droit international du Bureau du Procureur général, conciliateur et arbitre	10 avril 2017

¹² Voir *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chap. XXI, sect. 6 (<https://treaties.un.org>). Les noms figurant dans le tableau sont reproduits tels qu'ils ont été communiqués par les États Parties. Les listes d'experts aux fins de l'article 2 de l'annexe VIII de la Convention sont disponibles à l'adresse www.un.org/depts/los/settlement_of_disputes/experts_special_arb.htm.

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Autriche	M. Gerhard Hafner, professeur au département du droit international et des relations internationales de l'Université de Vienne, membre de la Cour permanente d'arbitrage (La Haye), conciliateur à la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ancien membre de la Commission du droit international, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Gerhard Loibl, professeur à l'Académie diplomatique de Vienne, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Helmut Tichy, ambassadeur, directeur adjoint du Bureau du conseiller juridique du Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
Belgique	M. Erik Franckx, professeur, président du département de droit international et européen de la Vrije Universiteit Brussel, arbitre	1 ^{er} mai 2014
	M. Philippe Gautier, greffier du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	1 ^{er} mai 2014
Brésil	M. Walter de Sá Leitão, conciliateur et arbitre	10 septembre 2001
	M. Rodrigo Fernandes More, conciliateur et arbitre	9 février 2018
Chili	M. Helmut Brunner Nöer, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Rodrigo Díaz Albónico, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Carlos Martínez Sotomayor, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Eduardo Vío Grossi, conciliateur	18 novembre 1998
	M. José Miguel Barros Franco, arbitre	18 novembre 1998
	M ^{me} María Teresa Infante Caffi, arbitre	18 novembre 1998
	M. Edmundo Vargas Carreño, arbitre	18 novembre 1998
Chypre	M. Fernando Zegers Santa Cruz, arbitre	18 novembre 1998
	M. Andrew Jacovides, ambassadeur, conciliateur et arbitre	23 février 2007
Costa Rica	M ^{me} Christine G. Hioureas, conciliatrice et arbitre	15 janvier 2016
	M. Carlos Fernando Alvarado Valverde, conciliateur et arbitre	15 mars 2000
Danemark	M. Ole Spiermann, avocat, conciliateur et arbitre	10 novembre 2020
	M. Bjorn Kunoy, professeur associé, Conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères des Îles Féroé, conciliateur et arbitre	10 novembre 2020
	M. Peter Taksoe-Jensen, ambassadeur, Ministère danois des affaires étrangères, conciliateur et arbitre	10 novembre 2020
	M. Henning Dobson Fugleberg Knudsen, Conseiller en chef, Ministère danois des affaires étrangères, conciliateur et arbitre	10 novembre 2020
Espagne	M. José Antonio de Yturriaga Barberán, ambassadeur itinérant, conciliateur et arbitre	23 juin 1999
	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, ambassadeur itinérant, conciliateur	23 juin 1999
	M. Aurelio Pérez Giralda, Chef du Service international d'assistance juridique consultative du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	23 juin 1999
	M. José Antonio Pastor Ridruejo, juge de la Cour européenne des droits de l'homme, arbitre	23 juin 1999
	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, arbitre	26 mars 2012
	M ^{me} Concepción Escobar Hernández, conciliatrice et arbitre	26 mars 2012

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Estonie	M ^{me} Ene Lillipuu, chef du service juridique de l'Administration maritime estonienne, conciliatrice et arbitre	18 décembre 2006
	M. Heiki Lindpere, directeur de l'Institut de droit de l'Université de Tartu, conciliateur et arbitre	18 décembre 2006
Fédération de Russie	M. Vladimir S. Kotliar, arbitre	26 mai 1997
	M. Kamil A. Bekyashev, professeur, arbitre	4 mars 1998
	M. Alexander N. Vylegjanin, directeur du département juridique du Conseil de recherche sur les forces productives de l'Académie des sciences de Russie, arbitre	17 janvier 2003
Finlande	M. Kari Hakapää, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Martti Koskenniemi, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Gutav Möller, juge, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M ^{me} Pekka Vihervuori, juge, conciliatrice et arbitre	25 mai 2001
France	M. Pierre-Marie Dupuy, arbitre	4 février 1998
	M. Jean-Pierre Queneudec, arbitre	4 février 1998
	M. Laurent Lucchini, arbitre	4 février 1998
	M. Alain Pellet, arbitre	16 décembre 2015
Ghana	M. Thomas A. Mensah, juge, ancien juge et premier Président du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	30 mai 2013
	M. Martin Tsamenyi, professeur de droit à l'Université de Wollongong (Australie) et directeur du Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité, conciliateur et arbitre	30 mai 2013
Guatemala	M. Lesther Antonio Ortega Lemus, ministre conseiller, conciliateur et arbitre	26 mars 2014
Indonésie	M. Hasjim Djalal, professeur, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	M ^{me} Ety Roesmaryati Agoes, SH, LLM, conciliatrice et arbitre	3 août 2001
	M. Sudirman Saad, DH, M. Hum, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	M. Kresno Bruntoro, SH, LLM, capitaine de corvette, conciliateur et arbitre	3 août 2001
Islande	M. Gudmundur Eiriksson, ambassadeur, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
	M. Tomas H. Heidar, conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
Italie	M. Umberto Leanza, professeur, conciliateur et arbitre	21 septembre 1999
	M. Luigi Vittorio Ferraris, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Giuseppe Jacoangeli, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Tullio Scovazzi, professeur, arbitre	21 septembre 1999
	M. Paolo Guido Spinelli, ancien chef du service des affaires juridiques, des différends diplomatiques et des accords internationaux du Ministère italien des affaires étrangères, conciliateur	28 juin 2011
	M. Maurizio Maresca, arbitre	28 juin 2011
	M. Tullio Treves, arbitre	28 juin 2011

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Japon	M. Hisashi Owada, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	28 septembre 2000
	M. Shunji Yanai, juge, président du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	4 octobre 2013
	M. Masaharu Yanagihara, professeur à l'Université ouverte du Japon, conciliateur et arbitre	25 septembre 2017
	M. Shigeki Sakamoto, professeur à l'Université Doshisha, arbitre	25 septembre 2017
Liban	M. Joseph Akl, juge du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	31 janvier 2014
	M. Francis Zafindrandremitamahoaka Marson, arbitre	6 avril 2018
Madagascar	M ^{me} Leonide Ylenia Randrianarisoa, conciliatrice et arbitre	6 avril 2018
	M. Pablo Ferrara, arbitre	6 avril 2018
	M. Ioannis Konstantinidis, arbitre	6 avril 2018
	M. Jean Baptiste Beresaka, conciliateur	6 avril 2018
	M. Charles Sylvain Rabotoarison, conciliateur	6 avril 2018
	M. Dominique Jean Olivier Rakotozafy, conciliateur	6 avril 2018
Maurice	M. Dheerendra Kumar Dabee, GOSK, SC, solliciteur général, arbitre	5 novembre 2014
	M. Milan J. N. Meetarbhan, GOSK, ambassadeur, représentant permanent de Maurice, arbitre	5 novembre 2014
	M ^{me} Aruna Devi Narain, conseillère parlementaire, arbitre	5 novembre 2014
	M. Philippe Sands, QC, professeur, arbitre	5 novembre 2014
Mexique	M. Alberto Székely Sánchez, ambassadeur, conseiller spécial du Secrétaire aux affaires relatives aux eaux internationales, arbitre	9 décembre 2002
	M. Alonso Gómez Robledo Verduzco, chercheur à l'Institut de recherche juridique de l'Université autonome nationale du Mexique, membre du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains, arbitre	9 décembre 2002
	M. Agustín Rodríguez Malpica Esquivel, capitaine de frégate, JN LD DEM, chef du groupe juridique du secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. Juan Jorge Quiroz Richards, lieutenant de frégate, SJN LD, secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. José Luis Vallarta Marrón, ambassadeur, ancien Représentant permanent du Mexique auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Alejandro Sobarzo, membre de la délégation nationale auprès de la Cour permanente d'arbitrage, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Joel Hernández García, conseiller juridique adjoint du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Erasmio Lara Cabrera, directeur de droit international III, conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
Mongolie	M. Rüdiger Wolfrum, professeur, arbitre	22 février 2005
	M. Jean-Pierre Cot, professeur, arbitre	22 février 2005
Norvège	M ^{me} Hilde Indreberg, juge de la Cour suprême, conciliatrice et arbitre	10 août 2017
	M. Henrik Bull, juge de la Cour suprême, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	M. Rolf Einar Fife, ambassadeur de Norvège en France, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	M ^{me} Margit Tveiten, directrice générale, Ministère norvégien des affaires étrangères, conciliatrice et arbitre	10 août 2017

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Nouvelle-Zélande	M ^{me} Elana Geddis, avocate plaidante, ancienne conseillère juridique au Ministère des affaires étrangères et du commerce, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
	M. Donald MacKay, consultant indépendant et professeur au Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité de l'Université de Wollongong, ancien chef de la division juridique du Ministère des affaires étrangères et du commerce et ancien ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, conciliateur et arbitre	31 mai 2019
	M ^{me} Joanna Mossop, professeure associée à la faculté de droit de l'Université Victoria de Wellington, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
	M ^{me} Penelope Ridings, MNZM, avocate plaidante, ancienne directrice de la Division juridique du Ministère des affaires étrangères et du commerce, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
Pays-Bas	M. E. Hey, arbitre	9 février 1998
	M. A. Soons, professeur, arbitre	9 février 1998
	M ^{me} Liesbeth Lijnzaad, professeure, conseillère juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliatrice et arbitre	14 février 2017
	M. Alex Oude Elferink, professeur, directeur de l'Institut néerlandais pour le droit de la mer, arbitre	14 février 2017
	M. René Lefeber, professeur, conseiller juridique adjoint du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	14 février 2017
Pologne	M. Stanislaw Pawlak, conciliateur et arbitre	14 mai 2004
	M ^{me} Maria Dragun-Gertner, conciliatrice et arbitre	14 mai 2004
	M. Cezary Mik, professeur, conciliateur et arbitre	7 juin 2022
	M. Konrad Marciniak, docteur, conciliateur et arbitre	7 juin 2022
Portugal	M. José Manuela Pureza, professeur, conciliateur	5 octobre 2011
	M. João Madureira, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Mateus Kowalski, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Tiago Pitta e Cunha, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Nuno Sérgio Marques Antunes, professeur, arbitre	5 octobre 2011
République de Corée	M. Jin-Hyun Paik, professeur, conciliateur et arbitre	14 février 2013
République tchèque	M. Václav Mikulka, conciliateur et arbitre	27 mars 2014
République-Unie de Tanzanie	M. James Kateka, ambassadeur, juge du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	18 septembre 2013
Roumanie	M. Bogdan Aurescu, secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères, membre de la Cour permanente d'arbitrage, arbitre	2 octobre 2009
	M. Cosmin Dinescu, directeur général des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères, arbitre	2 octobre 2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Michael Wood, conciliateur et arbitre	2 novembre 2010
	Sir Elihu Lauterpacht, QC, conciliateur et arbitre	19 février 1998, 2 novembre 2010
	M. Vaughan Lowe, QC, professeur, conciliateur et arbitre	2 novembre 2010
	M. David Anderson, conciliateur et arbitre	14 septembre 2005, 2 novembre 2010

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Peter Henri Fredericus Bekker, professeur et titulaire de la chaire de droit international, Centre de droit et de politiques en matière d'énergie, de pétrole et de minéraux de l'Université de Dundee (Royaume-Uni), directeur et fondateur de l'Institut DOLFIN (Dundee Ocean and Lake Frontiers Institute and Neutrals) et membre du barreau de New York, conciliateur et arbitre	15 avril 2021
Singapour	M. S. Jayakumar, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Tommy Koh, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour, ambassadeur itinérant, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Chan Sek Keong, juge en chef à la retraite, ancien procureur général, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Lionel Yee Woon Chin, solliciteur général, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
Slovaquie	M. Marek Smid, département de droit international du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 juillet 2004
	M. Peter Tomka, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	9 juillet 2004
Soudan	M. Sayed Shawgi Hussain, arbitre	8 septembre 1995
	M. Ahmed Elmufti, arbitre	8 septembre 1995
	M. Abd Elrahman Elkhalfifa, conciliateur	8 septembre 1995
	M. Sayed Eltahir Hamadalla, conciliateur	8 septembre 1995
Sri Lanka	M. M. S. Aziz, PC, conciliateur et arbitre	17 janvier 1996
	M. C. W. Pinto, secrétaire général du Tribunal des différends irano-américains de La Haye, conciliateur et arbitre	17 septembre 2002
Suède	M ^{me} Marie Jacobsson, conseillère juridique principale en droit international du Ministère des affaires étrangères, arbitre	2 juin 2006
	M. Said Mahmoudi, professeur de droit international à l'Université de Stockholm, arbitre	2 juin 2006
Suisse	M ^{me} Laurence Boisson de Chazournes, professeure, arbitre	14 octobre 2014
	M. Andrew Clapham, professeur, arbitre	14 octobre 2014
	M. Lucius Caflisch, professeur, arbitre	14 octobre 2014
	M. Robert Kolb, professeur, arbitre	14 octobre 2014
Thaïlande	M. Kriangsak Kittichaisaree, ambassadeur du Royaume de Thaïlande en Fédération de Russie, conciliateur et arbitre	24 juillet 2017
Trinité-et-Tobago	M. Cecil Bernard, juge de la Cour industrielle de la République de Trinité-et-Tobago, arbitre	17 novembre 2004

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Viet Nam	M. Pham Quang Hieu, Ministre adjoint des affaires étrangères du Viet Nam, conciliateur	15 mai 2020
	M. Huynh Minh Chinh, ambassadeur, ancien vice-président de la Commission nationale des frontières, Ministère vietnamien des affaires étrangères, conciliateur	15 mai 2020
	M ^{me} Nguyen Thi Thanh Ha, ambassadrice, ancienne Directrice générale du Département du droit international et des traités, Ministère vietnamien des affaires étrangères, ancienne membre de la Cour permanente d'arbitrage (2012–2018), conciliatrice	15 mai 2020
	M. Nguyen Quy Binh, ancien vice-président de la Commission nationale des frontières, ancien Directeur général du Département du droit international et des traités, Ministère vietnamien des affaires étrangères, ancien membre de la Cour permanente d'arbitrage (2012–2018), conciliateur	15 mai 2020
	M. Robert Beckman, professeur associé, Chef du Programme relatif au droit et aux politiques maritimes du Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour, arbitre	15 mai 2020
	M. Nguyen Hong Thao, professeur associé à l'Académie diplomatique du Viet Nam, membre de la Commission du droit international (2017–2021), arbitre	15 mai 2020
	M ^{me} Nguyen Thi Lan Anh, professeure associée à l'Académie diplomatique du Viet Nam, arbitre	15 mai 2020
	M. Nguyen Dang Thang, Directeur général de la Commission nationale des frontières, Ministère des affaires étrangères, membre de la Cour permanente d'arbitrage, arbitre	15 mai 2020

B. DOCUMENTS DIVERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU¹³

1. A/CONF.232/2022/4 : Rapport de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
2. A/76/830 : Lettre datée du 11 mai 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies.
3. A/76/842-S/2022/405 : Lettre datée du 19 mai 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
4. A/76/857 : Note verbale datée du 23 mai 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.
5. A/76/846-S/2022/432 : Lettre datée du 25 mai 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.
6. S/RES/2634 (2022) : Résolution 2634 (2022) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9050^e séance, le 31 mai 2022.
7. A/76/867 : Note verbale datée du 6 juin 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies.
8. A/77/119 : Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa vingt-deuxième réunion. Lettre datée du 23 juin 2022, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Processus consultatif.
9. A/CONF.230/2022/12 : Notre océan, notre avenir, notre responsabilité : projet de déclaration.
10. A/CONF.232/2022/5 : Nouvel avant-projet d'accord révisé se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale : note de la Présidente.
11. A/76/675/Corr.1-S/2022/84/Corr.1 : Lettres identiques datées du 28 janvier 2022, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies : rectificatif distribué le 15 juillet 2022.

¹³ Les documents de l'Organisation des Nations Unies sont disponibles à l'adresse suivante : [www.undocs.org/\[cote du document\]](http://www.undocs.org/[cote du document]) (www.undocs.org/A/CONF.232/2022/4, par exemple).

C. NOTIFICATIONS ZONE MARITIME PUBLIÉES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2022¹⁴

Numéro de notification zone maritime	État	Article de la Convention
M.Z.N.158.2022.LOS du 27 mai 2022	Irlande	16.2

D. NOTIFICATIONS PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉES DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2022¹⁵

Numéro de notification plateau continental	Demande
CLCS.91.2022.LOS du 13 avril 2022	Maurice : région nord de l'archipel des Chagos
CLCS.92.2022.LOS du 25 avril 2022	États fédérés de Micronésie : zone située au nord de Yap

E. RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL PUBLIÉS DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2022¹⁶

Aucun nouveau résumé ni aucune nouvelle recommandation de la Commission des limites du plateau continental concernant des demandes présentées par des États côtiers n'ont été publiés durant la période considérée.

¹⁴ Les notifications zone maritime sont disponibles en anglais et en français à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/depositpublicity.htm.

¹⁵ Les notifications plateau continental relatives aux demandes présentées par des États côtiers à la Commission des limites du plateau continental en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention sont disponibles en anglais et en français aux pages Web respectivement consacrées à chaque demande, à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

¹⁶ Les recommandations et résumés de recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant les demandes présentées par des États côtiers sont disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

